

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1311281

Dénomination : 4 AXES

n° de gestion : 2010B00097

n° d'identification : 423 634 518

n° de dépôt : A2010/006558

Date du dépôt : 07/05/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 17/03/2010

4 AXES

SARL au capital de 42 000 euros
29, rue Jean Monnet
31240 SAINT JEAN
RCS 423 634 518

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
17 Mars 2010**

L'an deux mille dix, le dix neuf mars à 10 heures, les associés de la Société se sont réunis au siège de la Société sur convocation du gérant en date du 01 mars 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier DUMONT en qualité de gérant associé.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Didier DUMONT - 699 parts
- Monsieur David CAQUINEAU - 200 parts
- GROUPE CBV INGÉNIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET son Directeur Général Unique - 100 parts

Total des parts présentes ou représentées : 999 parts soit 99,90% du capital social.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- les lettres de convocation,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- augmentation du capital social par souscription en numéraire,
- constatation de la cession de parts entre Monsieur Didier DUMONT et Groupe CBV Ingénierie,
- modifications corrélatives des statuts,
- nomination d'un cogérant,
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

SB

DN

Liminaire

Le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir constater la libération intégrale du capital de 4 AXES.

Puis le Président de la Société donne lecture du rapport de la gérance sur l'augmentation de capital.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1- Augmentation du capital

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide l'augmentation du capital d'un montant de 27 300 €, au profit de Groupe CBV Ingénierie, par émission de 650 parts nouvelles, au prix de 42 € la part, par apport en numéraire de 27 300 €.

L'unique souscripteur, qui est déjà associé de la Société, est :

Groupe CBV Ingénierie – RCS Nanterre 332 552 686
Siège social : 2, rue Eugène et Armand Peugeot, 92 563 Rueil Malmaison
Société Anonyme au capital de 1 002 010 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En rémunération de l'apport de Groupe CBV Ingénierie, les titres de 4 AXES ne seront pas émis au pair.

Les titres de 4 AXES n'étant pas émis au pair, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la dite augmentation de capital au profit de Groupe CBV Ingénierie aura lieu avec une prime d'émission de 188,76923 euros par part, soit une prime globale de 122 700€.

Le montant global des primes sera porté à un compte spécial de réserve, dit "prime d'émission", sur lequel porteront les droits des associés propriétaires de parts anciennes et nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'Assemblée Générale.

A la suite de l'augmentation de capital, les capitaux propres se présenteront ainsi :

Capital	69 300 €
Réserves légale	4 200 €
Prime d'apport	122 700 €
Report à nouveau	1 112 €
Total capitaux propres	197 312 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SB N

TROISIEME RESOLUTION

Le montant total de la souscription par Groupe CBV Ingénierie s'élève à cent cinquante mille euros(150 000 €).

Le mode de versement du montant de la souscription qui sera employé par Groupe CBV Ingénierie est un virement en espèces sur le compte bancaire de la Société 4 AXES, désigné ci-dessous :

Compte n°30076 02226 1 8797700200 13

Crédit du Nord, Centre Affaires Entreprises, Atrium, 10.6 10, place Joliette, 13 002 Marseille.

Dans un délai de deux semaines, la gérance recueillera la souscription et déposera les fonds correspondants, conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Cession de parts

QUATRIEME RESOLUTION

Le 17 Mars 2010, Monsieur Didier DUMONT a cédé 99 parts de la Société à un coassocié, Groupe CBV Ingénierie.

En vue de la rendre opposable à la Société, cette cession de parts a été notifiée au moyen du dépôt d'un original de l'acte au siège social (art.L 221-14 du Code de Commerce).

L'Assemblée en prend acte.

3- Modification des statuts

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification des statuts, corrélative à la cession de parts réalisée entre Monsieur DUMONT et Groupe CBV Ingénierie.

ARTICLE VIII- PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit:

Monsieur Didier DUMONT: 600 parts

Monsieur David CAQUINEAU : 200 parts

Groupe CBV INGENIERIE, représenté par Sylvestre BLAVET, son Directeur Général Unique : 199 parts

Monsieur Georges TOUZELET: 1 part

Soit un total de 1 000 parts égal au nombre de parts composant le capital social.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SB d

4- Nomination d'un cogérant

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Sylvestre BLAVET, né le 21 Décembre 1967 à Versailles (78), demeurant 6 rue de la Cour du moulin, 78 380 Bougival, en qualité de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Monsieur Sylvestre BLAVET est le Directeur Général Unique de Groupe CBV Ingénierie, société associée de 4 AXES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5- Délégation de pouvoirs

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Gérant, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

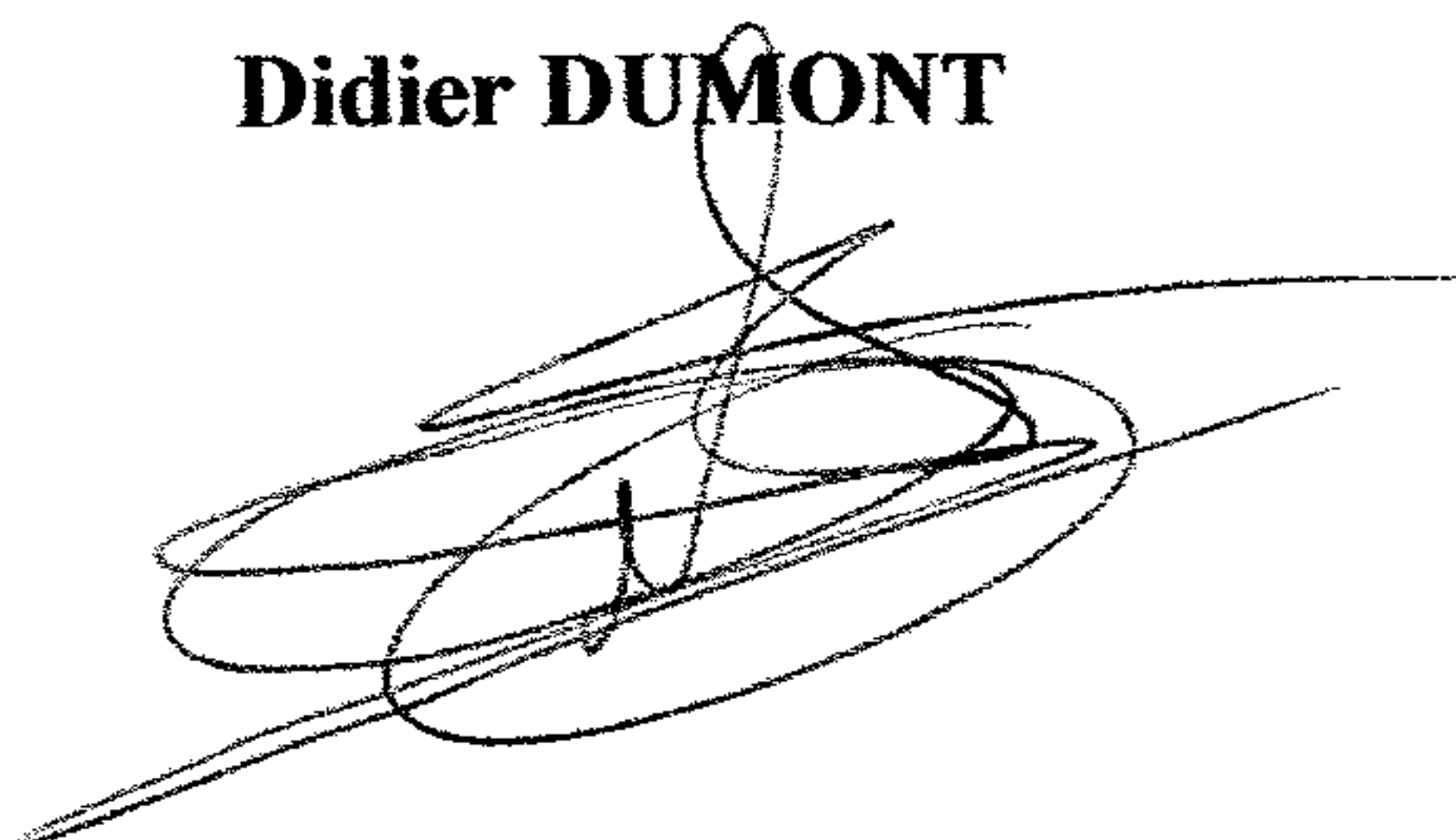
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance.

Didier DUMONT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Sylvestre BLAVET

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, intersecting diagonal lines.